



# Assemblée générale

Distr. générale  
26 septembre 2017  
Français  
Original : anglais

**Soixante-douzième session**  
Point 136 de l'ordre du jour  
**Projet de budget-programme**  
**pour l'exercice biennal 2018-2019**

## **Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement présentée suivant les recommandations de son Conseil d'administration concernant le programme de travail de l'Institut pour 2018-2019**

### **Troisième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné la note du Secrétaire général (A/72/369) relative à la demande de subvention d'un montant de 2 074 700 dollars (avant actualisation des coûts) présentée par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) suivant les recommandations de son Conseil d'administration concernant le programme de travail de l'Institut pour 2018-2019 (voir A/72/185). Pendant son examen de la demande, le Comité s'est entretenu avec le Directeur de l'Institut et des représentants du Secrétariat, qui lui ont donné des informations complémentaires et des éclaircissements.

2. Le Secrétaire général a présenté dans sa note la demande de subvention pour l'Institut au titre de l'exercice biennal 2018-2019 en application des dispositions du paragraphe 2 de la section IV de la résolution 60/248, dans lequel l'Assemblée générale a fait sienne la proposition tendant à ce que les demandes de subvention pour l'Institut lui soient soumises tous les deux ans, pour examen et approbation, dans le cadre de son examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal pertinent. Le Comité consultatif note que la demande est conforme au financement prévu au chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, soit une subvention de l'Organisation à l'Institut d'un montant de 2 074 700 dollars (avant actualisation des coûts) pour cet exercice biennal. Il note également qu'il a étudié la demande de subvention présentée par l'Institut dans le cadre de l'examen qu'il a consacré aux trois documents suivants : le rapport du Directeur concernant les activités menées par l'Institut de janvier à décembre 2016 et les projets de programme de travail et de plan financier pour 2017 et 2018



(A/72/154); le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 [A/72/6 (Sect. 4) et Corr. 1]; la note du Secrétaire général sur la demande de subvention présentée par l'Institut (A/72/369). **À l'avenir, le Comité consultatif ne fera des observations et des recommandations sur la demande de subvention que lors de l'examen qu'il fera des demandes ultérieures que le Secrétaire général devra présenter dans sa note consacrée à cette question.**

3. Le Comité consultatif note en outre que les ressources extrabudgétaires du Fonds d'affectation spéciale de l'Institut pour 2018-2019 sont estimées à 5 042 000 dollars [voir A/72/6 (Sect. 4), par. 4.15].

4. Au paragraphe 9 de sa résolution 70/69, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de présenter, dans le cadre du budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, à titre tout à fait exceptionnel, dans le but de garantir la pérennité de l'Institut mais sans que cela ne crée de précédent, un plan de financement tenant compte des ressources additionnelles préconisées dans le dernier rapport du Secrétaire général sur les travaux du Conseil consultatif pour les questions de désarmement (A/70/186). Le plan de financement du Secrétaire général pour 2018-2019 comprend un crédit de 1 774 700 dollars destinés à financer les besoins institutionnels incompressibles en effectifs de l'Institut (voir par. 5 plus loin) et un crédit de 300 000 dollars au titre de la réalisation d'une évaluation par une tierce partie indépendante chargée d'établir un rapport sur ce que sera l'Institut de demain d'un point de vue structurel, financier, administratif et opérationnel (voir A/72/369, par. 9). Cette évaluation contiendra des propositions concernant une structure de financement et un modèle opérationnel stables et viables permettant à l'Institut de s'acquitter de son mandat et d'atteindre ses objectifs au-delà de l'exercice biennal 2018-2019, comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/69 (voir par. 6 plus loin). Durant son examen du projet de budget-programme pour 2018-2019, le Comité consultatif a été informé qu'un crédit supplémentaire exceptionnel de 1 524 700 dollars était prévu, s'ajoutant au montant actuel de la subvention (550 000 dollars au taux révisé de 2016-2017). Le Comité fait observer que la subvention demandée est trois fois plus élevée que celle de l'exercice biennal en cours.

5. En ce qui concerne le financement des besoins institutionnels en effectifs incompressibles de l'Institut à prélever sur le budget ordinaire, le Secrétaire général indique qu'une évaluation interne réalisée en 2016 a conclu qu'un personnel essentiel de quatre personnes était suffisant pour assurer les principales fonctions de l'Institut: un directeur (D-2), un chef des opérations (P-5), un spécialiste des finances et du budget (P-3) et un assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] (voir A/72/369, par. 3). Le Secrétaire général a aussi indiqué dans son rapport sur les travaux du Conseil consultatif pour les questions de désarmement que ce dernier avait rappelé sa conviction que le montant de la subvention annuelle devrait être augmenté de manière à couvrir l'ensemble des coûts de personnel, y compris le poste de chef de la recherche, ce qui permettrait de renforcer encore la conception et l'intégrité des travaux de recherche (voir A/72/185, par. 39). Le Comité consultatif recommande une nouvelle fois d'approuver les crédits demandés pour couvrir les dépenses afférentes aux quatre postes prévus dans la demande de subvention présentée par l'Institut, comme le Secrétaire général l'a préconisé dans son rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.

6. En ce qui concerne le crédit de 300 000 dollars demandé au titre de la réalisation d'une évaluation de l'Institut par une tierce partie indépendante, prévu dans la demande de subvention, le Secrétaire général indique que ces ressources seront gérées par le Bureau des affaires de désarmement en étroite collaboration

avec l'Office des Nations Unies à Genève (voir A/72/369, par. 9). S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que l'évaluation serait menée sur une période de trois mois, à partir de la mi-janvier et jusqu'à la mi ou fin avril 2018, mais n'a pas eu plus d'informations sur les coûts mensuels qu'elle entraînerait ni sur l'ampleur des travaux devant être réalisés dans le peu de temps disponible. Le Comité réitère la recommandation qu'il a formulée dans son rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 à propos de la demande de subvention présentée par l'Institut, à savoir que le montant des crédits supplémentaires demandés au titre de l'évaluation indépendante soit réduit de 100 000 dollars [voir A/72/7, titre II, chap. 4].

**7. Compte tenu de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe 5 du présent rapport, le Comité recommande que l'Assemblée générale approuve la demande de subvention d'un montant de 1 974 700 dollars (avant actualisation des coûts) imputé sur le budget ordinaire de l'Organisation pour l'exercice biennal 2018-2019, dont le financement est déjà prévu au chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour le même exercice.**